

Avis Financier AMUNDI VIE ISR

Les porteurs de parts : P (FR0000973802) et PERI (FR0013436128) du Fonds Commun de Placement (FCP) **AMUNDI VIE ISR**, géré par la société de gestion Amundi Asset Management, sont informés qu'à compter du 24 juillet 2024, la mention ci-après, indiquée dans le Document d'Informations Clés (DIC) et le Prospectus actuellement, de la limite de volatilité est supprimée : « *La gestion du fonds se fait dans un cadre de risque défini par un objectif de volatilité annuelle maximum de 5%* ».

En effet, cette limite n'est pas pertinente pour assurer au FCP un SRI 2, qui correspond à la définition d'actif à faible risque et est aligné avec le positionnement « prudent » du fonds.

Ces modifications ne font pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers et n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part.

La documentation réglementaire de votre FCP est mise à jour pour tenir compte de cette évolution à compter du 24 juillet 2024.

Les autres caractéristiques du fonds demeurent inchangées.

Nous vous invitons à consulter le Document d'Informations Clés (DIC) de votre fonds AMUNDI VIE ISR, disponible sur le site internet www.amundi.com.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.